



Contrat de  
Transition  
Écologique



# Dossier de presse



COMMUNAUTÉ  
DE COMMUNES  
**CŒUR HAUTE LANDE**



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DES LANDES



# **Sommaire**

|   |            |
|---|------------|
| <b>Les territoires engagés dans les contrats de transition écologique</b> | <b>p 3</b> |
| <b>Des contrats de transition écologique co-construits</b>                | <b>p 3</b> |
| <b>La méthode des contrats de transition écologique</b>                   | <b>p 4</b> |
| <b>Élaboration du CTE</b>   | <b>p 5</b> |
| <b>Le CTE de la Communauté de communes de Coeur Haute Lande</b>           | <b>p 6</b> |



Les contrats de transition écologique sont une démarche innovante pour accompagner et soutenir la transformation écologique des territoires. Ils illustrent la méthode souhaitée par le Gouvernement pour accompagner les collectivités locales : une co-construction avec les territoires d'une transition écologique génératrice d'activités économiques et d'opportunités sociales. Les projets sont concrets, au service du quotidien des habitants et des salariés, en participant à l'évolution des collectivités locales, des associations et des entreprises.

## Les territoires engagés dans les contrats de transition écologique

Les territoires engagés dans les contrats de transition écologique sont des **territoires volontaires** qui parient sur l'écologie comme moteur de l'économie, et qui ont choisi de s'engager dans un changement de modèle à travers la transition écologique.

Après une première phase d'expérimentation en 2018 sur 19 territoires diversifiés en métropole et en outre-mer, il a été décidé d'étendre la démarche des contrats de transition écologique (CTE) : 61 nouveaux territoires ont été annoncés le 9 juillet 2019 dont deux dans le département des Landes :

- la communauté de communes de Coeur Haute lande ;
- la communauté de commune de Marenne Adour Côte Sud.

## Des contrats de transition écologique co-construits

Co-construits à partir de projets locaux, entre les collectivités locales, l'État et les acteurs socio-économiques du territoire, les contrats de transition écologique ont pour ambition :

- **Démontrer par l'action que l'écologie est un moteur de l'économie, et développer l'emploi local par la transition écologique** (structuration de filières, développement de nouvelles formations).
- **Agir avec tous les acteurs du territoire, publics comme privés** pour traduire concrètement la transition écologique.
- **Accompagner de manière opérationnelle les situations de reconversion industrielle d'un territoire** (formations professionnelles, reconversion de sites).



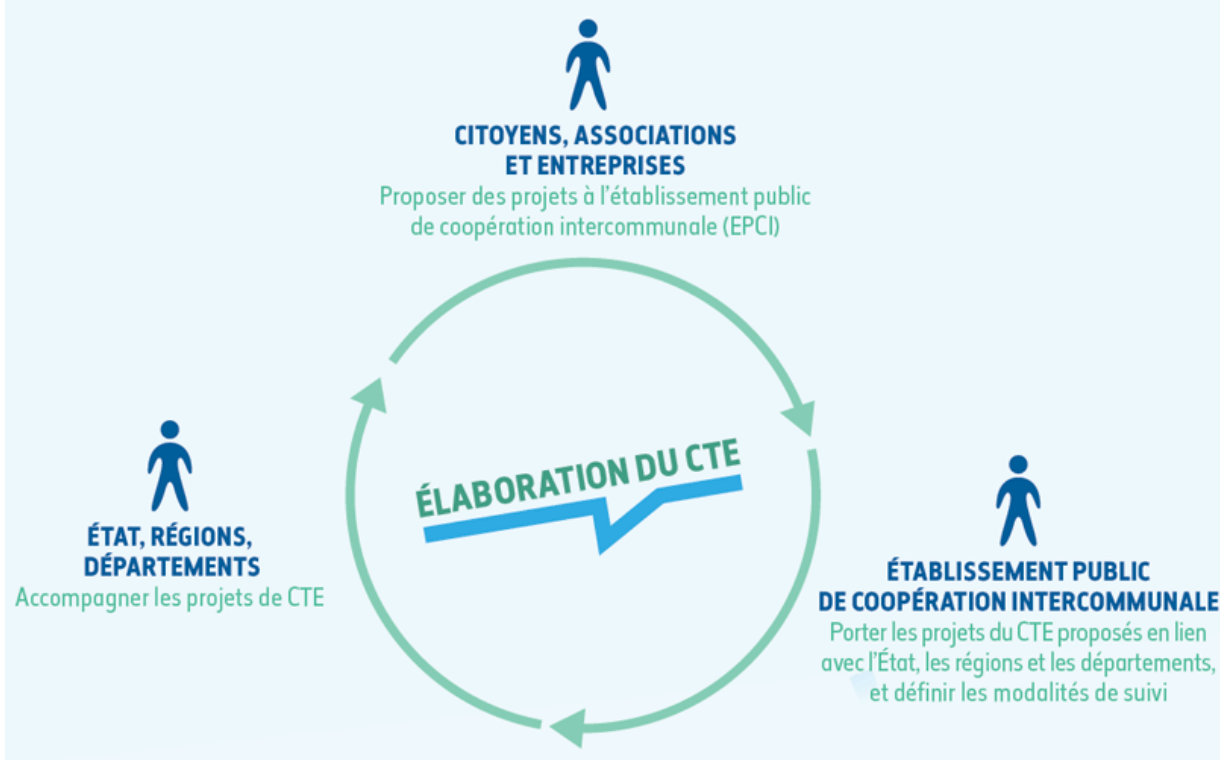
Chaque territoire s'appuiera sur son contrat de transition écologique pour développer ses axes stratégiques de transition écologique, en fonction de ses spécificités : énergies renouvelables, efficacité énergétique, mobilités, ruralité et agriculture, économie circulaire, construction et urbanisme, biodiversité...

## La méthode des contrats de transition écologique

Les contrats de transition écologique sont élaborés sur la base des spécificités et des besoins de chaque territoire. Mis en place à l'échelle d'une ou plusieurs intercommunalités, ils sont co-construits à partir de projets locaux, grâce à la mobilisation des acteurs des territoires : collectivités, entreprises, associations, citoyens...

Les projets sont accompagnés aux niveaux technique, financier et administratif, par les services de l'État, les établissements publics et les collectivités locales (départements, régions). L'État, notamment, se place dans une posture de facilitation et mobilise de façon coordonnée ses services et les établissements publics. Le contrat de transition écologique fixe un programme d'actions opérationnelles sur 3 ou 4 ans avec des engagements précis et des objectifs de résultats.

### QUELS ACTEURS ENGAGÉS ?





## Élaboration du CTE

1. Citoyens, associations et entreprises proposent des projets à l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI)
2. L'établissement public de coopération intercommunale porte les projets du CTE proposés en lien avec l'État, les régions et les départements, et définir les modalités de suivi
3. État, région et département accompagnent les projets du CTE

Une fois signé, le contrat de transition écologique est suivi et mis en œuvre par l'EPCI (établissement public de coopération intercommunale) avec le soutien de l'État, de la région et du département. Le contrat de transition écologique devient ainsi un outil au service des projets portés par les citoyens, les associations et les entreprises.



## Le CTE de la Communauté de communes de Coeur Haute Lande

L'ambition de la communauté de communes Coeur Haute Lande est de démontrer qu'une valorisation de ses ressources locales, permettant d'assurer sa résilience énergétique et alimentaire, est entièrement compatible avec la préservation de son territoire.

Les projets d'économie circulaire permettront de transformer les déchets du territoire en véritables ressources. La structuration de 2 recycleries, une dédiée aux objets du quotidien et une autre aux déchets du bâtiment, permettra de valoriser un ensemble de matériaux qui sont actuellement exportés et traités par les différentes voies d'élimination appropriées. Les déchets verts seront, après traitement sur une plateforme biomasse, transformés en compost et en bois énergie. En trouvant de nouveaux modèles, le développement des énergies renouvelables pourra être parfaitement en cohérence avec la limitation de consommation foncière sur les parcelles forestières ou agricoles.

Sur le plan alimentaire, le travail mené « de la fourche » avec les agriculteurs locaux à « la fourchette » avec la restauration collective vise à montrer que le travail conjoint agriculteur/collectivité est capable de faire émerger de nouveaux modèles favorisant la production maraîchère locale et bio.

Concernant la biodiversité et les économies d'énergie, une étude sur la pollution lumineuse est réalisée par le Parc Naturel Régional des landes de Gascogne afin d'adapter l'éclairage public pour réduire les nuisances occasionnées à la faune nocturne.

### Quatre orientations stratégiques retenues pour le CTE

- Orientation 1 : développement de l'économie circulaire
- Orientation 2 : développement des énergies renouvelables avec maîtrise de la consommation foncière
- Orientation 3 : relocalisation de l'alimentation
- Orientation 4 : préservation de la biodiversité- économie d'énergie

### Neuf actions – 3 projets associés

#### ➤ Orientation 1 : développement de l'économie circulaire

Création de deux recycleries sur le site d'une friche industrielle de la commune de MOUSTEY, une pour les objets du quotidien, une pour les matériaux du bâtiment. Ces deux actions sont portées par deux associations ALTECO et BATHESTIA avec un projet plus global d'aménagement de cet ancien site industriel.



Construction d'une plateforme biomasse permettant de valoriser localement les déchets verts collectées sur le territoire. Les déchets sont transformés en compost et plaquettes de bois. Le compost se substitue au moins partiellement à des engrais chimiques importés et améliore la teneur en matière organique des sols. Les plaquettes de bois séchées par la chaleur fatale issues de la papèterie de Mimizan alimentent des chaufferies bois et diminuent la consommation d'énergies fossiles.

➤ **Orientation 2 : développement des énergies renouvelables avec maîtrise de la consommation foncière**

Réalisation de deux centrales photovoltaïques avec récupération de la chaleur produite par les panneaux pour chauffer une piscine à SORE et une école à Labouheyre. L'électricité produite est autoconsommée par les installations de la piscine pendant la période de fonctionnement et les bâtiments publics situés à proximité.

Trois études de faisabilité pour l'installation d'une centrale photovoltaïque au sol sous des lignes haute tension, pour la production d'hydrogène vert par électrolyse de l'eau et pour de l'autoconsommation collective d'électricité associant partenaires privés et publics sur la commune d'Escource. En projets, selon les résultats de ces études, la production d'hydrogène vert et l'installation de centrale électrique sur des parcelles non valorisées ou en toiture.

➤ **Orientation 3 : relocalisation de l'alimentation**

Une étude de faisabilité pour la création, à Le Sen de serres maraîchères chauffées à partir de la chaleur fatale issue d'une entreprise déjà implantée sur le territoire. Les légumes bio produits seraient destinés aux écoles et aux EHPAD du territoire.

➤ **Orientation 4 : préservation de la biodiversité- économie d'énergie**

L'étude menée par le PNRLG vise à partir d'un diagnostic de l'éclairage public du territoire, à l'adapter pour limiter les nuisances envers les insectes, chauves souris, oiseaux en jouant sur plusieurs facteurs : durée, intensité, direction, couleur d'éclairage.

A terme, c'est une labellisation « réserve internationale de ciel étoilé » qui est visée. Au delà des économies d'énergie et des gains de biodiversité. Cette reconnaissance permettraient de développer de nouvelles activités éco-touristiques liées à l'observation du ciel nocturne.

### **Financement**

Les 9 actions représentent un budget proche de 4,4 millions € financé à hauteur de 60 % par le secteur privé. L'état intervient pour 34 % et les collectivités pour 6 %.

### **Emploi**

13 emplois directs seront créés au terme de la réalisation des actions prévues.